

# SHIWARA

# Le PÉRIODIQUE D'INFORMATIONS

du Conseil économique, social et environnemental de Mayotte



JANVIER 2016

### Éducation et formation: les clés de voûte du développement

Shiwara (concertation, dialogue, échange, débat...), fondement du mode de fonctionnement des conseils consultatifs, s'est invité dans tous les sujets de la vie publique. La multiplication et la complexité des problèmes auxquels nos sociétés sont confrontées exhortent à la concertation et au dialogue entre tous les acteurs.

Au niveau national et international, la prospection des voies et moyens pour éradiquer le terrorisme et les travaux autour de la conférence sur le climat ont mobilisé un nombre important d'acteurs sur toute la planète. Localement, l'attractivité du territoire, l'alignement des droits sur ceux en vigueur au niveau national et dans les départements et régions d'outre-mer, la sécurité des biens et des personnes, la réussite éducative, pour ne citer que ces thématiques, continuent de nourrir les débats publics et privés. Engagée dans un processus d'évolution rapide des modes de vie, Mayotte se doit de donner des perspectives à sa jeunesse peu préparée à la compétition qui caractérise les pays industrialisés.

Pour ce deuxième numéro de Shiwara, de ces problématiques diverses et multiples méritant toutes, les unes autant que les autres, à ce qu'on s'y attarde, nous avons pris le parti de mettre en avant les questions de l'éducation et de la formation. Elles constituent les clés de voûte du développement de Mayotte. Dans quelle mesure les outils à disposition (fonds européens, CPER, Mayotte 2025), ou plutôt leur mobilisation, pourraient-ils alors s'inscrire dans cette dynamique?

Bonne et heureuse année 2016.



Abdou Soimadou DAHALANI président mandature 2011-2017

Seymour Morsy, Préfet de Mayotte, à la rencontre du Conseil économique, social et environnemental

# « Une composante essentielle de la société et des institutions »

Lors de sa rencontre avec les membres du Conseil économique, social et environnemental de Mayotte (Césem), le 15 octobre 2015, Seymour Morsy a dressé un bilan de ses treize mois passés dans l'île, en réaffirmant que « le Césem reste à Mayotte un partenaire premier et privilégié de l'action de l'État. »



De gauche à droite, Guy Fitzer, sous préfet chargé de mission auprès du Préfet de Mayotte, et Alain Faudon, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du Préfet de Mayotte, encadrent Abdou Soimadou Dahalani, président du Cése Mayotte, et Seymour Morsy, Préfet de Mayotte.

Sur les pas de ces prédécesseurs, le Préfet Seymour Morsy a exposé, le jeudi 15 octobre 2015, devant l'Assemblée du Conseil économique, social et environnemental de Mayotte (Césem), son bilan des treize mois passés dans l'île. Un rendez-vous devenu incontournable et un moment solennel où le représentant de l'État se livre, une fois l'an, à cet exercice devant les représentants de la société civile organisée, une façon pour cette dernière d'apprécier la mise en œuvre et l'état d'avancement des actions de l'État sur le territoire. Seymour Morsy devait entamer l'évocation de son bilan par l'aspect sécuritaire — « préoccupation première de la population » —, reconnaissant qu'à Mayotte, on n'en est plus au stade d'un vague sentiment, -« bien que le niveau de délinguance soit comparable à celui de la métropole » -, mais au constat d'une violence de plus en plus marquée dans les actes, — « sacs arrachés, vitres brisées » —. Pour lui, cela implique deux corollaires: « Travailler en entente complète avec le Parquet pour trouver des sanctions qui incitent les jeunes à ne pas récidiver, en responsabilisant leurs parents pour qu'ils les sanctionnent et, en amont, travailler sur l'éducation ».

[ la suite en page 4

### TÉMOIGNAGE

# Le Conseil économique, social et environnemental

Le Césem a retrouvé d'illustres acteurs de la première mandature, leur demandant à chacun et en deux questions:

- Q1: Quels souvenirs gardez-vous de votre participation au sein de l'institution?
- Q2: Comment qualifieriezvous le rôle et la place du Césem aujourd'hui?

Recueilli par A. Mchami



Marcel-Jean PRADO (mandature 2004-2011) Mouvement des entreprises de France (Médef)

R1: « Dans une collectivité comme Mayotte, le Césem doit jouer un rôle de conseil essentiel. Nous avons eu beaucoup de mal au début à faire admettre à l'autorité politique que le Césem, eu égard à ses compétences, pourrait apporter le soutien nécessaire, non pas directement aux prises de décisions, mais au moins à la réflexion. Souvent ignorée, il aura fallu au président Dahalani beaucoup de pugnacité pour que cette voix soit, sinon entendue, au moins un peu écoutée car peu de nos recommandations ont été suivies d'effets. La situation d'aujourd'hui doit évoluer dans le sens d'un respect mutuel et d'une écoute attentive du Département. »

R2: « Les partenaires sociaux demandent une évolution qui devrait tendre vers davantage d'égalité sociale. Mayotte ne peut pas échapper au triptyque suivant:

- il faut à tous les décideurs la possibilité de prendre des décisions rationnelles;
- il convient de créer un étalon de mesure de l'état social de la société mahoraise;
- il importe de trouver la (les) formule(s) qui dispense(nt) le "plus grand bonheur pour le plus grand nombre".

C'est selon ces axes que les partenaires sociaux devraient travailler: mais la façon dont ils s'y prennent est la même depuis plus de dix ans et force est de constater qu'ils ne labourent pas le bon sillon.

#### ▼ Octroi de mer UN JUSTE ÉQUILIBRE À TROUVER

L'octroi de mer, créé par la loi du 2 août 1984, prend ses sources dans une taxe instituée en 1670 et alors dénommée le "droit du poids". Cette taxe, qui frappe les importations et les productions locales, permet de financer les collectivités locales et de favoriser ainsi le développement économique en instaurant des exonérations. Mayotte, 101° département, est rentrée dans le champ d'application de cette taxe en 2014.



Compte tenu des difficultés financières des collectivités, de la faible production locale et des mouvements sociaux relatifs à la lutte contre la vie chère, le département est confronté à un véritable défi: comment trouver l'équilibre afin de répondre aux attentes des collectivités locales, du monde économique et des consommateurs?

En 2014, un régime dérogatoire a été mis en place sur le territoire privant les communes, à l'instar de leurs homologues ultramarins, de la totalité de la taxe (hors octroi de mer régional). Dès lors, le jeu d'équilibre devient complexe.



8 octobre 2015: 4º vice-présidente du Césem, Nadine Hafidou accueille, avec Noussoura Soulaïmana, président du Conseil représentatif des Français d'Outre-mer (Créfom), des personnalités pour la séance de signature de l'appel de Mayotte pour l'égalité réelle.

Le Césem estime qu'« il convient de réfléchir à une nouvelle stratégie pérenne dans le temps qui fera sortir le territoire de cet environnement fluctuant et discordant ne permettant, ni au monde économique, ni aux collectivités, de sécuriser leurs finances. »

Pour le Césem, la réflexion doit aller dans le sens de:

- rétablir à son juste niveau les budgets des communes en leur attribuant leur dû, charge au Conseil départemental de trouver d'autres sources de revenus en concertation avec l'État:
- mettre en place une vraie stratégie de développement économique, notamment des productions locales, permettant de fixer les taux dans la durée et de manière cohérente par rapport aux enjeux;
- réussir à contenir l'évolution des prix.

Isabelle Chevreuil, présidente de la commission développement économique et agricole • Contribution n° 001-2014 du 4 février 2014

#### ▼ Conseil départemental ET ON REPARLE DU DÉFICIT FINANCIER

À l'initiative du président du Conseil départemental, un plan d'actions visant à redresser la situation financière et améliorer l'administration du Département vient d'être adopté. Il reprend en grande partie le plan de restructuration financière de 2009 proposé par l'État, sauf que celui-ci marque une rupture forte parce qu'à l'initiative de l'exécutif départemental. Cinq axes sont ainsi poursuivis: gouvernance; maîtrise des dépenses de fonctionnement; amélioration des recettes; respect des principes de gestion comptable et budgétaire; amélioration de l'administration.

Pour le Césem , « la mise en œuvre de ces actions constitue une réelle opportunité afin



24 octobre 2015: Les 4<sup>cs</sup> assises sur les conditions de réussite des élèves et étudiants mahorais poursuivant des études hors du territoire accueillent, à Limoges, le président Dahalani, sur le thème de l'insertion par la formation et l'emploi.

# de Mayotte émet une série de recommandations

#### ▼ Schéma départemental d'organisation médico-sociale de Mayotte 2016-2020 ENFIN UNE ORGANISATION MÉDICO-SOCIALE PLANIFIÉE

Le Césem estime que la rédaction par le Conseil départemental du Schéma d'organisation médico-sociale (SDOMS) de Mayotte 2016-2020 demeure une avancée significative parce qu'il tire le constat d'un imbroglio datant de 2010 où la politique sanitaire à Mayotte a été régionalisée au sein de l'Agence régionale de santé océan Indien (ARS-OI) basée à La Réunion, sans tenir compte des enjeux forts pesant sur le système sanitaire et médico-social mahorais. Le Césem considère que « le SDOMS doit constituer la base de discussion pour partager une vision commune sur les responsabilités de chaque acteur. »

Le social et le médico-social faisant partie de ces secteurs majeurs où la marche vers l'"égalité réelle" doit être engagée, le Césem considère que « des pans entiers du système sanitaire nous positionnent dans une insécurité sanitaire et sociale de plus en plus éloignée du modèle métropolitain et domien, et ce sans aucune perspective ». Et de poursuivre: « La clarté des contenus rédactionnels, fruit d'une collaboration entre partenaires institutionnels,

associatifs et services départementaux, alerte sur les défis multiples que doit surmonter le système sanitaire et social local afin de parvenir à un socle de financement partagé. »

Le Césem ne peut qu'y souscrire et propose que « les opportunités offertes par la rédaction de ce présent schéma soient saisies. » Compte tenu des enjeux, il appelle à la « constitution, sans délai, autour des rédacteurs de ce présent schéma, d'un comité technique pour s'atteler à l'élaboration de plans d'actions opérationnels. » Dans cet esprit, il considère comme urgent de « convoquer une réunion des financeurs pour évoquer la question du partage des responsabilités et du financement à court terme des missions ». Enfin, il suggère d'« élaborer un calendrier réaliste de mise à niveau du cadre réglementaire et financier, à la hauteur des attentes du territoire ».

Houbia Youssouffa, présidente de la commission éducation, formation, santé et social avis n° 025-2015 du 2 octobre 2015

#### Cése

(Paris, Palais d'Iéna)

#### 12 JANVIER 2016

 Orientations stratégiques et gouvernance du Cése (plénière)

✓ lecese.fr

#### Céser

(Paris, Palais d'Iéna)

#### 18 FÉVRIER 2016

• Assemblée des Céser de France (plénière)

✓ cesdefrance.fr

#### Césem

#### 18 JANVIER 2016

 Comité de pilotage de suivi "Mayotte 2025"

#### FÉVRIER 2016

• Rencontre dans le cadre de la coopération décentralisée (Nosy-Bé)

#### MARS 2016

 Forum régional sur l'économie numérique (Tananarive) de l'Union des chambres de commerce et d'industrie de l'océan Indien (UCCIOI)

✓ uccioi.blogspot.com

#### ET DE L'AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

de réorganiser l'administration du Conseil départemental, et ainsi mieux faire face aux enjeux pour Mayotte, par une amélioration de la gestion budgétaire. » Sans être exhaustif, le Césem énumère quelques exigences qui lui semblent indissociables à la démarche:

- une appropriation mutuelle par tous des enjeux du département;
- une priorisation des enjeux et des actions;
- -une appropriation claire des missions de chaque acteur (élu, agent, autre partenaire...);
- la mise en place d'un programme d'explications et d'information auprès de tous les agents à l'instar des campagnes d'information organisées par l'État lors du référendum de 2011 pour la départementalisation (tout le

- monde doit se sentir concerné et comprendre le sens des efforts à fournir);
- la mise en place d'un service d'accompagnement social des agents;
- un suivi rigoureux des actions menées en fonction d'indicateurs précis identifiés, dans la perspective d'installer dans la durée de nouvelles pratiques managériales;
- évaluer la temporalité de sa mise en œuvre;
- ouvrir les instances de gouvernance en tant qu'observateur aux membres des conseils consultatifs en tant qu'observateur.

Abdou S. Dahalani, président de la commission affaires générales financières et internationales •avis n° 029-2015 du 7 décembre 2015

## ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE MAYOTTE 1, immeuble briqueterie,

CONSEIL

boulevard du stade de Cavani 97600 Mamoudzou

tél./0269611664 fax/0269619360 @/cesmayotte@wanadoo.fr



Directeur de publication Abdou Soimadou Dahalani

Directeur de la rédaction Nabilou Ali Bacar

Coordinatrice éditoriale Laïni Bamana

Comité de rédaction Djanfar Abbas Abdou, Allaoui Askandari, Isabelle Chevreuil, Nadine Hafidou, Attoumani Harouna, Abdou Subra, Houbia Youssouffa

Vous souhaitez recevoir le périodique d'informations du Césem sous forme numérique (A4, Pdf), adressez vos coordonnées au Césem.

ISSN en cours

Appui et conseil éditorial Éric Gintrand (ArmenFactory Mayotte) armen.edition@gmail.com

Impression Kaprim Mayotte kaprim@wanadoo.com



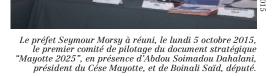
20 novembre 2015: Entouré des membres de la commission des affaires générales, financières et internationales, le président Abdou Dahalani, reçoit Nathalie Constantini, Vice-Recteur, pour des échanges sur la coopération en matière scolaire et éducative. © Césem / 2015



26 novembre 2015: José Palma Andres, mandaté par la Direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne présente au Césem son projet de rapport sur les perspectives de développement de l'île (aides aux entreprises et ingénierie financière). © Césem / 2015

# « Les outils financiers mis en place par l'État sont-ils en adéquation avec la réalité démographique et juridique actuelle de Mayotte? » Abdou Soimadou Dahalani

Lors de cet exposé, un deuxième point devait remporter le consensus: « La départementalisation s'est faite sans outil ni moyens, il convient donc de rattraper le temps perdu. » Au programme, chargé: la fiabilisation de l'État civil, la régularisation foncière « pour solder les 4000 demandes en instance de régularisation », des données socio-économiques fiables — « sans lesquelles on ne peut bâtir de politique fiable » — demandées à l'Institut national de la statistique et



des études économiques (Insee) et le renforcement des collectivités locales.

Ce sujet sur la décentralisation, fort discuté, s'il atteste d'un travail important initié par l'État et son "tutorat" sur les communes avec les chartes de bonne gestion financière, n'a pas empêché le préfet de revenir sur les impôts locaux, en pointant les taux relevés soit par les conseils municipaux soit à la demande de la Cour des comptes, tout en ne remettant pas en cause la valeur locative beaucoup plus élevée sur le territoire qu'ailleurs. Et d'attester que les contributions émises par la société civile sur ce point « sont un phare qui nous éclaire pour atteindre au plus vite les objectifs fixés ».

Mayotte concentre beaucoup de problèmes sur une petite superficie. Pourquoi, dès lors, ne pas envisager que la continuité territorial s'entende aussi bien sur les plans sanitaire, qu'éducatif ou de l'immigration, avec la possibilité pour les populations de pouvoir poursuivre leurs routes après l'obtention de leurs titres de séjour? Car si Mayotte s'inscrit dans un périmètre régional, elle évolue également dans un périmètre plus vaste, national voire européen.

Question d'Abdou Soimadou Dahalani, président du Césem, au Préfet

«Le premier soulagement pourrait venir d'associations plus que de relations d'État à État pour, par exemple sur le sanitaire et le scolaire, disposer à Anjouan de quelque chose de plus "utile". Ensuite, si la continuité territoriale avec La Réunion fonctionne assez bien en matière de santé, cela n'est bizarrement pas le cas en matière universitaire. C'est un peu dommage alors qu'il y a là-bas des offres intéressantes pour nos étudiants en matière de formation : il conviendrait donc d'essayer d'être un peu plus offensif sur la continuité territoriale avec ce département. »

Un chiffre préoccupant pour la jeunesse mahoraise, c'est que la moitié d'entre elle ne maîtrise pas les savoirs fondamentaux. C'est pourquoi le préfet a fait réaliser de nouvelles constructions scolaires, sa priorité, et décidé de travailler avec le Conseil départemental sur l'école de la seconde chance, avec une condition essentielle, « la maîtrise du français. »

Mayotte a aujourd'hui « un taux de croissance qui navigue entre 6 et 8 % mais qui n'arrive pas à créer assez d'emplois ». Sur ce point, Seymour Morsy a rappelé les moins de 100 millions d'ros de dépenses publiques pour 2015. Mais ils concernent des secteurs peu productifs — comme la nouvelle prison — et sont essentiellement tournés vers l'absorption du flux migratoire, le Centre de rétention administrative, l'hôpital de Petite Terre ou l'accueil des étrangers en Préfecture. En effet, Mayotte vit encore essentiellement de transferts, « le taux de croissance de 7 % en moyenne par an que n'importe qui nous envierait est lié à 62 % au secteur public et non aux investisseurs privés qui sont pour-

tant créateurs d'emplois. »

Pour Seymour Morsy, l'axe prioritaire de développement reste bien entendu le tourisme qui ne décolle toujours pas. Là encore, l'équipe préfectorale a fait bouger quelques lignes: l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public délivré pour la Baie des Tortues et « le travail avec la mairie de Mamoudzou pour de prochains complexes hôteliers, plage du Pendu et pointe Mahabou. »

À Mayotte, de nombreux cadres quittent le territoire faute de perspectives. Et si, au

lieu de se limiter à évoquer l'attractivité du territoire, ne seraitil pas judicieux de parler attractivité des métiers, avec la mise en place dans l'île de véritables plans de formation?

Question de Hamidou Madi M'Colo (UT FO) au Préfet

« L'attractivité sur les métiers est aussi nécessaire que l'attractivité du territoire. D'ici la fin de l'année, une charte entreprise sera signée avec pour but de mieux faire la connexion école-entreprise. Plusieurs actions sont programmées: formations en alternance; rencontres écoles entreprises; système de tutorat quand des personnes cherchent un emploi dans un secteur déterminé; accompagnement à la création. »

Le dossier de la résidence des agriculteurs sur leur terre comme garantie anti-pillage des récoltes avance: « Sous réserve d'un foncier correct du département, nous accompagnerons l'irrigation, l'électrification rurale et les voiries », a lancé le Préfet. Et de poursuivre: « On ne peut développer notre territoire économiquement et touristiquement si on ne se pose pas la question de la gestion durable de ses richesses: le lagon, la végétation sont autant d'atouts que tout le monde nous envie. Mais le premier des respects, c'est par rapport à cette terre où nous vivons: tortues braconnées, dugongs tués, papiers, cannettes et sacs plastiques jetés sont autant d'éléments de dépréciation de l'île ».

En matière de lutte contre la délinquance, ne serait-il pas judicieux de mettre en avant les traditions musulmanes pour tenter de mieux contenir les jeunes? Question de Haoussi Boinahedja (CGT Ma) au Préfet

« Les acteurs des madrassati sont en effet quelque peu négligés alors qu'ils sont parfois en capacité de faire de l'encadrement et de la formation beaucoup plus pertinente que le système tel que mis en place. Il y a aussi l'action formidable des cadis, une autorité réelle par le respect qu'ils inspirent. »

En matière sanitaire et sociale, Seymour Morsy a reconnu que « nous sommes encore loin du compte », mettant en avant le taux d'activité « phénoménal » de l'hôpital mais aussi le manque d'attractivité pour le personnel de santé dû à la forte incidence de la pression migratoire. Le préfet a conclu son intervention face aux représentants de la société civile en émettant le souhait de faire de Mayotte un territoire où l'on ait envie de rester, où on n'est pas seulement de passage.